à raison d'une prastre par carré de chaque tangue pour la prenière insertion, c. 50 cents pour les insertions subsé-prentes. Le carré est de DIX (LIGNES), ou moins. Lies avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, remat publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de coux

On prend des abonnomens à l'année, pour publier le prix raisonnables. Aucun abonnement pour la campagne ne se'a reçu mouns qu'on n'indique que qu'un en ville chargé de payet régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur aciven

A LOUER .- Un vaste Magasin d'entrepol, de A LUDEA. On vasic oragania situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conliners, s'advesser au soussigné.

B. DUPUY. B. DUPUY.

Li jin' 🕡 A LOUER. La maison en briques à trois étages, (Free port entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresse T. NICOLET & Co-

A LOUER. Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie lepuis 2 ans, situnée rue Toulouse entre Royale d'Univies. On céderait à prix raisonnables les tapis,

Fg. PERRET 4 GALLY, rue Toulouse, No. 59 MAGASIN A LOUER.-Convenable pour MAGASIN A LOUER.—Convenable toute espèce de marchandises. S'adresser à J. E. LOREILHE,

Pour cause d'absence.

A LOUER OU A VENDRE-La mai son, rue Bourbon, entre les rues Ste. Louis et Con-tit, côté ouest, No. 113. Aussi, à vendre les meu-set les domestiques de la dita maison. S'adresser re les conseignemens rue Royale, No. 367. 22 av



Sa demeure est rue du Maine, entre Dauphine et Bourge

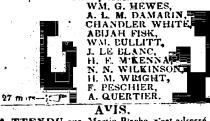
ESSIEURS J. P. & R. DOLBEAR donner Aur que leur académie d'écriture sera fermée jusqu'au mois de novembre. Toutes les personnes qui suront affaires à eux vondront bien s'adresser à Diego Murphy, frue Conti, No. 44] qui agira en qualité d'agent pendant leur absence de cette cité. Bureau de la Banque des Citoyens de la

Louisiane. ES Souscripteurs au fonds capital de la Banque de ES Souscripteurs au rosus capitas de transmettre. Conyens de la Lonisiane, sont requis de transmettre leurs titres au bureau de M. P. Soulé, avocat, rue Si publical aca que lesdit us, [entre les rues Royale et Bourbon] afin que lesdits urous, jeure es rues koyare et sournon ann que tesous utres puissent être soumis aux conseillers légaux nomnés par la Direction pour les exammer, et en faire leur rapport a la Banque, et que les hypothèques qui doivent garantir le pare nent des bonds à émettre, soient immédiatement four-

Coux des souscripteurs qui, 4 dater d'aujourd'hui, n'au-ront pas transmis leurs titres dans le délai de soixante jours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la cam-pagne), seront considérés comme resonçant aux droits et riviléges qui pourraient résulter de leur sousci Nouvelle-Orléaus, 22 mars 1834.

Nouve terconnection,
Par ordre de la Direction,
E. BARAU, secrétaire! 24 mars-3m Compagnie d'Assurance Commerciale.

ES livres de souscription au lond capital de cette Compagnie seront suverts le jends, 10 d'avril 1834, à 10 heures du matin, et continueront à l'être chaque jour pisqu'à 1 heure de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au No 74, rue du Canal, près du bureau de John Kitty Smith, Esq. sous la direction des commissaires soussignés, nominés par l'acte d'incorporation. WM. G. HEWES,



TTENDU que Martin Blache s'est adressé à m pour faire annuller une hypothèque spéciale de six melle pristres, consentie par lui le 29 de juillet 1831, en étude de M. Théodore Seghers, notaire public, en qualiele Register des Testamens, pour la ville et paroiese de Nouvelle-Orléans, eur un terrain et les hâtisses se trouvent dessus, situé rue des Remparts, entre Dumaine et St. Anne, Nouvelle-Orléans, de la contenance de trente nie la hait pouces de face, sur cent cinquante pieds de profondeur, mesure françai e. Les présentes sont à Perfet de donner avis à tous ceux

e cela concerne, d'avoir à déduire dans les quatre vingt d's jours qui suivront leur publication, les raisons pour les quelles la dite by ochèque ne serait pas radiée. En fai de quoi i' d signé le présente et y ai

[L. S.]

apposé le sceut de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 9 d'avril 1834, Pan 58 de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,

Par le Gouverneur, (VEORGE Eustis, Seet. d'Efat

[] E soussigné offic à vendre un Lot de Terre situé rue La Dauphine, entre St. Louis et Toulause, mesurant 15 pre le de face, sur 120 de profondeur, et les lâtisses qui pre le de face, sur 120 de protocue at et consenses en transport, toutes en bon état. Canditions, le tiers competant, et le reste à trente mois de terme, en 5 billets, avec endos-enret hypothèque, à satisfaction du vendeur. Stadice au S, la propriété n'est pas vendue à l'amiable, elle sera criée à la Bourse, le 10 de ce mois. 5 mai-6 LARUE Firs.

5 mai-6

LARUE Fins.

VENDRE—En debarquement de l'Adolphe Fanny,
de Bordeaux: Vin en cuisse, Liqueurs assorties en
cuisses, Anizette surfine; Noisettes, Lentilles, Fausses
queux, Chapeaux de paille garnis et Bonnets de tulle brodie pour dame et enfant. MEDELICE THOMAS,
0 mai-3

rue Jefferson, No. 11.

VIS-Le dépôt de RUM, de M. Ju. MARTIN, de la parouse Assomption, est rue Royale, No. 107, où i y en ama constamment à vendre au cours.
6 mai—a. E. L. BERNARD.

\$5 DE RECOMPENSE. PARTIE marronne de chez la sous-signée, la négresse CAROLINE, àgée de 16 ans, très connu en cette ville. Les capitaines de bateaux à vapeur de anties son avertie de ne pas la recevoi La récompense suadite sera donnée à celui qui la mettra à la geole ou la ramè-

Cutto négresse est connue en ville comme ayant été apployée à vendre des baquets par les rois.

Va. LACOUR. CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.

Sont partis marrons, dimanche 20 avril courant, les Esclaves suivants, ANDREW, mulétre couleur fenoée ou grif, taille de 6 pieds, et d'une assez foite corpulence, ayant une difficulté

JACOB, même couleur à peu près qu'Andrew, taille de JACOB, même couleur à peu près qu'Anorèm, tante de la paroisse St. piede 9 cu 10 pouces, et hica proportionné, parlant trèsvite, et a des manières assez brosques. Cos esciaves sont partis matrens leu même temps. Ils oat été amenés dans cette ville il y la environ trois mois, de la Caroline du sud, par le colonel Suares. La récompense ci-dessus erra donmie pour l'arrestation des deux, ou \$25 pour chacun, à vants: Une négresse nommée Julie, se disant apparter du qui les conduirs dans quelque lieu de sèreté, de mamir à madams Ve. Dapsé, du faulourg Mangny; Magueritte négresse appartessist à M. Lacaye, de la NouvelleOrléans.

mère à ce que le propriétaire puisse les r'ayoir. S'adres-ar au bureau No. 57, rue du Ci nat, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi. 28 avril—d

ESCLAVE MARRON.

Les capitaines de bâtiments et de bâteaux à vapeurs son évenus de ne pas regevoir à lour bord le dit esclave so nément aux termes de la lo La surdite térrimpense sera secordée à quictinque arrêteri le du nêgre et le délivrera dans une des prisons de l'Étet

VILLOE SOCIETE.

El consençate de surir son fire, James B. Walton, en a société, les affarts seront conduites, à dans la region de la Valton et file, dans l'anscien ablissement, rue de la Douene, Nue, 38 et 14.

Nue Colfeno de ma 1881 Nile-Orléans, 1er mai 1834. M. WALTON

ES soussignés ent reçu par les derniers aftivages, et ES soussignés ont reve par de offrent à vendre:

35 barriques Vin de Grane stage;

152 do. do. rouge Médat, 38 do do ordinaire;

52 calesce Vin rouge Marganx en demi bouteilles,

120 paniers Anizatte;
119 harriques Vin rouge lère, qualité;
40 demi barriques Vinsigre-lère, qualité;
40 do; Vin blanc Sauterne;
28 barriques Vin rouge Margaux supérient;
300 caisses Vin rouge de différentes qualités;
15 demi-pièces Eau de vie Vicille de Cognac;

15 demi-pièces rausus 1 eaisse Peignes assertis.

F. B. & F. LABATUT. RUFES PURES, de Colin en boite et demi boite sine de malaga à l'eau de vie, excellente aniestic al ande, sardines de Cohn et de Guilloux, arrivant par le fi il ande, sargines de comme le Sulem du Hàvre, à vendre chez: J. E. LOREILHE-

Encoignure Bourbon et Douane RECU de France et à vendre par le soussiplus fraiches et de la première qualité.
Fleurs de Guimauve; do. de Violettes; do. de
Sureau; do. de Camomille; Racine d'Angéli-

de Guimauve. A. A. PEYCHAUD.

AVIS - Les soussignés préviennen leurs dmis et le public qu'ils viennent d'é tablir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenuc. Ils rece-vront les commandes de la ville et de la campagne. Ils sepèrent que leur exacti-tude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur méritera la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharma cie, située rue de la Levée, No. 8, la 2ème, maison après

P. LANDES pharmacien & Co., LES soussignés ont reçu par le avire Marengo, les articles suivants : Douce-amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicot; do. violettes; do.

urinaux gamis; tamis assortis, bandages, &c.
F. ORIOL & CO. rue Condé, vis-à-vis la rue Ma A LOUER.

Une belle PROPRIETE située à l'enco gnure des rues Bourgogne et Dumaine, sur laquel-le est un vaste maison à galerie tournante, comosé de 5 grands appartemens dont deux sont au-dessu des autres, grands appartentens on deut de son aircessis des autres, grands cave, cuisine en briques de 4 chambres, écurie, remise pour voiture ou cabriolet &c. Cette propri-été a un grand jardin avec des arbres fruitiers en rapport et parterre devant la maison. Il y a porte cochère et por-te d'emirée devant le parterre. Le tout est entourée en planches. 'Cette propriété ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. S'adresser pour le prix et les conons à J. B. Laporte, rue de l'Hopital, J.H. LECARPENTIER.

Bureau de la Compagnie des Architectes, Nouvelle-Orléans, le 1er. juin 1834. Nouvelle-Orieuns, te fer, juin 1854.)

A VIS—Les actionnaires de la seconde et troisième souscriptions formant la balance du fonds capital de la dite compagnie, sont prévenus qu'ils auront à payer au bureau de la Direction, à la presse à coton de la Levée, le ter, juin 1834, le 6ème. dixième sur le montant de leurs etions respectives. Par ordre de la direction.

2 mai SOMMEREAU, sect.

ES soussignés ont ce jour formé une société pour l commerce en général, sous la raison de E. J. FORSTALL & CO. E. J. Forstall et Placide Forstall sont les associés rési

dens, et Lizardi Hurmanos en commandite. LIZARDI HERMANOS, PLACIDE FORSTALL. ES soussignés ont ce jour formé une société sous

raison de Felix J. Forstall & Frère.
FELIX J. FORSTALL. L. EDWARD FORSTALL A VIS-La société existant en cette ville sous la raison de Gordon, Forstuil & Co., expirant ce jour par limite, se trouve dissoute. Les affaires de la société seront li-

uidées par Edm. J. Forstall et Placide Forstali, dumer 2 mai---6 PLACIDE FORSTALL.

A VIS—La société de Forstall & Co., expirant ce jour par limite, les affaires de la société seront liquidées par Felix John Forstall, dûment autorisé à cet effet sous le nom de la société.

2 mai—6

FELIX J. FORSTALL. A LOUER PRESENTEMENT. L'ETAGE tère, de la belle MAISON repa

à neuf, située encoignure de la rue St. Philipet de la Levée, près le marché aux légumes composé de 6 grandes appartements; deux grands cabi-nets, galerie vitrée, une cour spacieuse briquetée, cuisine, ave et quatre chambres à domestiques. La distribution des appartements est telle que cela peu

8 mai A. QUERTIER & BOUTT.

2 009 DOUBLONS & vendre par
7 mai J. MAGER

2 00 7 mai J. MAGER
SEL-1500 sacs sel commun, a vendre par
HARRISON BROWN & CO. ERBLANC—30 casses ferblane, 12 barques. Porter, à venuire par HARRISON, BROWN & Co.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

société qui existait ci-devant en cette ville sous la raison de Salter, Gaillard & Co., pour la charpente rie de navires, est dissoite d'un commun accord, à dater de ce jour. Le capitaine R. L. Robertson est dument autorisé de la liquidation, des affaires de la société. Te us cenx qui out des réclamations contre eux, et tous ceux qui leur dovent sont requis de régler avec lui dans le plus bref délai. PETERGAILLARD.

E soussigné prend la liberté d'offrir ses services à Messieurs les souscripteurs de la Banque des Cuoyens, pour toutes les recherches qui seront jugées nécessaires pour complèter les tirtes qu'ils devront fournir à cette Institution; et à cet effet, il se transportern dans tous es greffes où les dits titres pourraient être déposés, soit er ville, soit à la campagne.

Il fera de son mieux, pour terminer de la manique la plus expéditive et la plus satisfuisante, la besogne qu'on voudra

On pourra le trouver au boneau de M. Joseph Cuvillier notaire, tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

30 av G. SASSINOT reçoit par le navire Olimpia et of de tours; J boucaut de gomme arabique; I ditto d'encre de Guyot; 3 balles racine gentiane; 2 caisses vorres à quin-quets; 30 estagnons eau de fleurs d'oranger triple; 2 malles briquets oxigénés; 50 grosses veilleuses; 100 bouteilles jus grassille; amandes douces et amères; colle de poisson et feuilles; fleurs de camomilles, guimauve, violettes, sureau angélique, &c, L G SASSINOT,

angélique, &c. rue St-Leuis, No 90. L'aété conduit à la grole de la paroisse Jesterson, un aègre nommé Margus, arrêté sur une jument baie, se disent appartenir a M. D. Labranche, de la paroisse St.

3. CHARBONNET, sheriff 7. CHARBONNET, shériff

The paralle parties of the paralle paralle paralle parties parties.

The paralle parties of the paralle paralle paralle parties of the parties of the paralle parties of the paralle parties of the paralle pa

LE nègre WILLIAM, agé d'environ 24 ans, de la taille de 5 pieds 9 pouces, d'une physionomie agréable et de
bonne tournure, ne parlant qu'anglais,
est parti marron depuis environ 8 jours,
est parti marron depuis environ 8 jours,
lest excellent cordonnier et sachent
lest excellent cordonnier et sachent
lest excellent cordonnier et pour
lest excellent cordonnier et partier de cette
lest excellent cordonnier et packer
lest faire. ES assesseurg nommés pour l'évaluation des prop personnes que cela conserne qu'à partir de cette dâte le tableau sess exposé pendant dix jours, rue St., Anne No. 54 pour être sonnie à coux qui auraient quelques observa-

L. MONTEAU. B. PLAUCHE. O. LEBLANC. 19 avril-10 40 mem. 12. U. LEBLANC.

IN débarquement des naviès la Jesne France et la Joséphène, 50 caisses Haut Bauterne; 150 do. Chates Margaux, Chatesu Laffitte et St. Julies; 35 harriques Vin vieux de Médoc. De plus en magasim-solo caisses Chatesu Laffitte, Léoville, St. Julies, Longueville et vins de Bhin, Avendre par CARRAINE à DIFOTTATE du Britand de Bhin, Avendre par CARRAINE à DIFOTTATE 3 caisses Taile de P. 3 caisses Taile de P. 3 caisses Taile de P. 3 caisses Taile de P.

VARIOUS A DESCOAL PAR F DUTILLET

L sora vendu, Mardi 20 courant, à midi à la Bourse d'Hewiett, les esclaves suivant appartenant à seu Marlame Garic, savoir:

NOUBET, garçon, aga desertion 23 ans, bon negre d hamp, cocher, et serviteur de maison.

HECTOR, negre africain d'environ 50 ans, nègre de hamp et jardinier.

manip et jardinter. MARIF ANNE, négresse d'anviron 40 ans, avec son culiuit Laloite agé de 6 ans, excellente cuisinière, laveuse, repaseuse et domestique de maisou. CATICHE, créole, multiresse, d'environ 35 ans avec deux enfants, Iréne de 8 ans et Maude de 4 ans.... Cette esclave est bonne chisinière, laveure, repassense e plissense et domestique de maison. Tous ces esclaves sor

garantis des vices et inaladies prèves pur la loi garanus des vices et inatagies preves par 14 lot.
Condition: Un tier argent comptant et la balance à 12
mois de crédit, en tillets endossés à la satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi:—Une Plaintibn, située à la terre au bœufs lans la paroisse de St. Bernard, Etat de la Louisiane, medans la paroisse de St. Dernat, plus ou noins au les deux côtés aurant deux seres de front plus ou noins aur les deux côtés du Bayon aux bœufs et de 40 arpens de profondeur, ily s

sur cette terre une maison, cuisine, magaein, &c.
Cette plantation est borliée en haut par la propriété de M. Caurrel et en baspar la plantation de M. Garie.
Conditions: I et 2 ans de crédit, avec billets, end.waés à satisfaction des héritiers et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par Félix de Armas

N P aux frais de l'acquérisur. 6 mai—6,3; s

PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR ordre de l'honble, cour de district dans haffaire
de Joseph Flaver vs. sex céanciers. Per ordre du
syndic, il sera vs. nœu Jeudi prochain, le 15 courant au magasin No. rue du Canal, entre la rue Chartre et la Levée,

Le foud et les effets de cet établissement, consistant en iottes, souliers, brodequius et une quantité de cuirs pou semel et a empeigne. Aussi, fout ce qui y appartient. Conditions, à la vente.

PAR TRICOU & CANONGE.

L sera vendu le vendredi, 6 juis prochain, à midi, à le
Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Bourse de Tiewiest, en vertu d'un ordre de la Cour det
Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orleans, en
date du ler. mai 1634, les biens ciraprès déorits, dépendunt de la communauté des biens qui existent entre dame
Mai ie, Elizabeth, Eugénie Debuys et feu Joseph Adolphe

Tricou sun époux, savoir : 10 Un LOT DE TERRE ayant 39 pieds 7 pouc de mauve, do coquelica; do violettes; do la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière turbith; écoroe de grenadier sauvage; de la rue Bourbon, sur une profondeur irrégulière de 120 pieds du côté de la rue St. Pierre et 70 pieds du côté de la rue d'Orléans, et sur la ligne du fond, 33 pieds irrop de violettes; tridace; hydriodate de 4 pouces; le tôut hiesure française, aussi, les édifices qui se trouvent bâtis sur sur le dit lot de terre, consistant en : une maison neuve à étage et en briques, nne cuisine, aussi principal sassorits, bandages. Sc. ve à étage et en brique

Charles, negre agé de 14 ans, domestique de ma 30 Héloise, négroore agée d'environ 20 ans, bont

lanchisseuse et repasseuse, a ec son enfant. 4 ° Charlotte, négresse agée de 32 ms, cuisinière. 5 ° Leuis, nègre agé de 20 ms, cocher. 6 ° 20 Letions de la Banque du Commerce. Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois, es ceclaves Charles, Héloise et Charlete, payables à 6, t12 mois et Lewis \$368, 83 cents payables le 1er. février 1835, et la balance à 12 mois, le tout, en billets endos-

er 1835, et la balance a 12 mois, le tout, en bliefa enois-sés à settefaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et les actions de la Banque du Commerce comp-tant. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. [L. H. Ferraud, not. pub. 222 frais des acquéreurs. 5 mai PAR HEWLETT & BRIGHT. UNDI, 12 de mai, à 10 heures du matin, au chantie de MM. Salter, Gaillaid & Co., vis à vis la ville, i sera vendu tous les agsès et apparaux généralement né cessures pour la construct en des navires et pour un chuier établi en grand. Cetts vente étant faite pour régle es affaires de la société sera positive et sans iéserve. Conditions: Pour toutes commes au-dessous de \$100

omptant, au dessus de 5 100 et au dessous de \$200, 60 urs, au deseus de \$200 à 400, 4 mois, et au-dessus de 400, 6, en hillets endossés à satisfaction des vendeurs. Aussi-A la même heurd et sur les lieux, le bail du ter-rain qui sert de chantier, et connu comme chamier de Sal-ter, Gaillard & co., avec les bâtisses, magasins, machine our tirer les bateaux ou hatimens à terre, et fout ce qu pour tirer les nateaux ou naciones à consecution de per en en en dépend. Le bail expire au fer. mare 1839 et renfer-me un terrain de 25 pieds de face au chemm, sur 60 de profondeur, baillé à M. John Highes, à caison de \$75 par n; un antre terrain des memes dimensions, haille à M. In tout sera vendu en bloc, bujet à ces baux.

Conditions: 6 mois, en billets endossés à satisfaction

portant hypothèque. L'acte de vente, aux frais de l'acc reur. 29 avril
PAR F. DUTILLET.

N vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour ectre ville et paroisse, il sera vendu le vendre-di, 30 mai prochain, à mid, à la Bourse de Hew'ett, les 7 Esclave ci dessous nommés, dépendant de la succession de feu P G Huchet Kermon

CORA, négresse a cée de aviron 40 ans. ELIJAH, nègre a cé de 25 aus. CHARLES, nègre a cé de 25 aus. CHARLES, negre age de 20 ans. GEORGE, nègre agé de 20 ans. VALENTIN, nègre à cé de 60 ans. DINA, négresse agée de 50 ans. MELITTE, négresse agée de 26 ané.

MELITTE, négresse que de 26 ang.

Conditions: payables à et 2 ans de crédit, en billets vant, savoir :

endossés à satisfaction et hypothèque jasqu'à parfait pairment; les billets devront è re faits en autant de coupons le poinnet demia.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la banot, pull nux frais des abquerenre. 22
PAR TRICOU & CANONGE.

La distribution des appartements est telle que cela peut conveuir à deux familles.

Fgalement à louer au rez-de-chaussée et face à la Levée, un vaste magasin qui est reparé à neuf. S'adresser pre BLANCHARD, rue Bienville, No. 56

Es soussignés ont reçu par la goelette Nueva Manuella, de Tabasco, et offrent à vendre, 3 surrons Indigo de Guatimala, 15 tonneaux Bois de Campèche.

S mai A. QUERTIER & ROUTN.

Boulse de Hewlett Un arpent de Terre face au fleuve, situé à environ cinquilles aux des sous de la Nouvelle-Créans, rive gauche du failles aux des sous de la Nouvelle-Créans, rive gauche du profondeur parallèles, berné dans la partie supérieure par Pierre Peyroux et dans la vendre, 3 surrons Indigo de Guatimala, 15 tonneaux Bois de Campèche.

A. QUERTIER & ROUTN.

DOUBLONS à vendre par J. MAGER.

Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, éeg.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Férind, notaire public, aux fiais de l'acquéren. 12 mars partie inférieure par Pierre Peyroux et dans la millouit, presponsar in exerte, à la Bourse, pour partie inférieure jus u'à une profondeur de 120 pieds par la partie inférieure jus u'à une profondeur mar Hilaire St. Amand, avec les é difices qui y sont construits et qui consissent en deux maisons neures dont une a un appartement et l'enure trois inpartement et deux cabinets, deux caba-ince aux cabinets, deux caba-ince aux cabinets, deux caba-ince aux cabinets d'Agriculture qui a exèlée intre teu d'aux maisons neures dont une a un appartement et l'aux cabinets, deux caba-ince aux cabinets d'Agriculture qui a exèlée atre teu d'aux cabinets, deux caba-ince aux cabinets, deux caba-ince aux cabinets d'aux cabinets

icheur, cocher et projire à fout.

Maddison, neure americain, agé d'environ 29 ans, charetier, bucheur, cocher et propre à tout. Henry, nègre américain, agé d'environ 30 ans, charre

er et bucheur-George, nêgre américain, âgé d'environ 17 ans, domes-que de maison et cocher. Abner, nègre américain, âgé d'environ 27 ans. Bob, nègre américain âgé d'en viron 27 aus.

Conditions: L'arpent de terre à 6, 12 et 18 mois, et les sclaves à 1 an de crédit, en billets endossés à satisfastion

et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
PAR HEWLETT & BRIGHT. PAR HEWEFFF & BRIGHT.

L sera vendu le 10 courant, à midi, à la Bourse, un lot du terre situé dans le faubourg St. Marie et Delord, désigné sous le titre de No. 105, sur un plan fait par Richard Delafield en mars 1832, le dit lot mesurant 25 pieds, mesure anglaise, de face sur le débarquement de la Mobile et ayant 123 pieds deux pouces de profondeur sur le lot voisin No. 104 et 114 pieds 11 pouces sur le coté opposé, avec tout ce qui lui appartient.

Conditions: \$450 le 27 de Juin prochain, \$570 le 26 mars 1835, \$570 le 26 mars 1836, et la Balance à 4 mois de crédit sur billet endosséà satisfaction et portant hypo-

le crédit sur billet endosséla satisfaction et portant hypa-N. B. Les actes de ventes seront passés par F. Grimanot, pub. aux frais de l'acquéreur.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

PAR HEWLETT & BRIGHT.

BRA vendu, Samedi, 19 du courant, à midi, à la
Bouise de Hewlett:

Le nègre Abraham, agé d'environ 39 ans, nègre de
champ, fort adroit et de bonne volonté pour faire toute
espèce d'envirage et ayant names d'intelligence pour satisfaire té de donnestique.

Conditions : comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur.

BEN, agée de 15 ans. Conditions—Un et deux ans de crédit en billets endos-sés à satisfaction et hypothèque jusqu'a parfait paiement-Les actes de vente scront passés pardevant Félix de Armas, Not. Pub. aux frais des sequéreurs. 5 avril PAR F. DUTILLET. L sera vendu le samedi, 24 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette wille et paroisse, en date du

des Preuves dans et pour ents varies painesse, au date de la succession de feu veuve Dannilly de Bertain.
Adélard, âgé de 13 ans, marroneur.
Condititions: Un tiers payable le 24 septembre 1834, un fiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1835.
en billets endoagés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé devant F. de Armas, notair

PARTERE & BORDUZAT,

Stavril —

Esteur River of France, we have a superior of the price of the p

VENTER PAR SE MARSHAL.

Martigue va. capitaine St. Martin, et la gestette Bleon ing Yenth, P. Dupuis vs. les mêmes.

In Yenth, P. Dupuis vs. les mêmes.

In vertu de 3 ordres de fieri facias à moi adressés pur l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 17 nai 1834, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignura, des rates St. Louis et Chartres, la goëlette Blooming Youth, ses agrès et apparaux, saisis pour satisfaire les jugemens sendus dans lestieus affaires.

Conditions: Commant Conditions: Comptant.

N vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la corr de ci-té, j'exposerai en vente publique, le mercredi, 14 mai, à 4 heures P. M. à mon bureau, rue Coudé. No. 35, 3 carabines, saisies dans cette affaire. nes, suisies dans cette affaire.
Conditions: Comptant.
3 mai
B. BEAUREGARD, marshal
N. yertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par

D. Esther vs. M'Clatt.

B. BEAUREGARD, marshall

Phonorable Wm. Grivot, juge conseiller de la con de cité, j'exposerai en vente, mercedi, 14 mai 1934, à heures P. M., à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, 150 morceaux de fer fondu, pour le fond des fourneaux de steamboats, saisis dans l'affaire de Eddy Stinson. Conditions: Conditions:

3 mai

B. BEAUREGARD, marshal.

Pierre Dumas vs. Marcel Dupart. N vertu d'un ordre de fier facias à moi adressé par l'hon, G. Préval, jugonoseiller de la cour de cité j'exposerai en vente publique, le jeudi, 15 mai 1934, à 4 heures de l'après:midi, à mon bureau, rue Cené No. 35,

25 paires de souliers, saisis dans cette affaire. nditions: comptant.

B BEAUREGARD, marshal PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves-Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 19 mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas H Smith, les actions ciaprès décrites, savoir :

15 actions de Banque du Commerce, sur lesquelles \$26 par actions on: été payées. 15 actions de la Banque des Artisans et Commerçans sur lesquelles \$20 par actions ont été payées.

Conditions de la vente : comptant.

Per ordre de la Cour.

W.F.C. DUPLESSIS, reg. 7 mai That WFC DUPLESSIS, reg.

DAROISSE B'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 27 mai 1834, à unidi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas Reber, les esclaves icaprès décrits, savoir : Lucinda, âgée d'environ 24 ans, avec ses deux en ans,

Mississippi agée d'environ 6 ans et James agé d'environ 3 ans et 6 mois, ce dernier est sujet à l'epelepsie. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég PARISH OF ORLEANS.

PARISH OF ORLEANS.

OURT OF PROBATES.—Sale by the Register of Wills.—On Monday the 19th day of May, at noon, I will expose for sale, at auction, at the New Exchange Coffee House, for account of the succession of the late.

share have been paid.

15 shares of the Mechanics' and Traders Bank, on which
\$20 per Share have been paid. Terms of sale: cash. By

order of the court.

W F C DUPLESSIS, reg. of wills. OUR DES PREUVES-Vente par le Régister des Tertamens-Lundi, 9 jum à midt, j'expopaserai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joachen Chaudé, les esclaves ci-oprès éécrits, savoir : Suran, négresse agés d'er

1° Sarah, négresse âgée d'environ 21 ans.
2° Mary, mulâtresse, âgée de 28 ans.
Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, N. B. Les actes de vente seront passés devant L. Caire, not, public, aux trais de l'acquéreur. 2 m 2 mai PAROISSE D'ORLEANS - Cour des Preures - Vente par le Régister des Testamens.—Mardt, 13 mai, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, daus la rue Dauphine, entre les rues Dum ine et St.-Philippe, les effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joachin

Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister. PAROISSE D'ORLEANS -Contr des Preures. Vento par le Régister des Testoments. Samedi, 10 mai, à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, dans la rue Poveras, faulsourg St. Marie, les meubles meublants claufres effits moidhers apparten int à a succession de fen Bonnand Venture Martin. Cenditions de la vente : comptant.

Par ordre de la Cour. WFC DUPLESSIS, reg. 29 gvril PAROISSE D'ORLEANS - Cour des Preure -Vente par le Régister des Testamens—Joudi, 15 mai 1831, l'exposerai en vente, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Linen, l'esclave sui-

Les actes de vente seront passés chez H. Pédeschux, hance à 6 et 12 mois de crédit, en binete endossés à satisfac ion portant hypothèque.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, eeg.

nes neuves à 5 apportemens et une écuire.

ESCLAVES.

Rose, âgée de 30 mps, barfaite cuisinière, patissière.

blanchisseuse, repasseuse et plisseuse, et une des mélieures in archandes du marché aux légumes.

Jack, nègre américain, âdé d'environ 28 ans, charretier, partenant, consistant : I ? En une sucretie en l'arque-, à la coble chaddères, un moulin à soie, un moulin a mais, et incheur, coober et groure à rout. bâtieses qui s'y trouvent, et toutes les améliorations y ap-partenant, consistant : 1° En une sucrerie en briques, à double chaudières, un moulin à seie, un moulin a mais, et autres accessoires. La machine à vapeur est de la fonderie de West Point

t de la force de 16 chevaux. 2° Une purgerie en briques, pouvant contenir 400 boucauts de sucre, couverte en burdeaux, avec un plafond en planches et ayant un fourneau ou callofère. 3° Douze cabanes à nègres, nouvellement construites avec double cheminée en briance.

4 ° Un magasin, hôpitul, écurie, et hangards.
5 ° Une maison en briques à étage, entourée d'une gal-lérie, ayant besoin de réparations.
6 ° Une boutique de forgeron, avec un assortiment

omplet d'outils.
2 9 80 ESCLAVES de tout ages et sexes, parmi lesquels il y a des nègres créoles, savoir: Trente nègres parmi lesquels il y a quatre scieurs et ingénieurs ! maçon, deux charrens, deux tonneliers, deux charpentiers, un bon tailleur; 24 négressés domestiques de maison, négrosses

de champ et garde malades et 26 négrillons et négrites de 12 ans et au-dessous.

3 De plus: 20 Chevaux américains et cécles attachés à la dite habitation, 6 mulets, 24 bœuis domptés e accouplés, bêtes à cornes et des cochons, et tous les instruments de labourage, diables, drays, charretts, nécessaires à l'exploitation de labourage. Il y same la die habitation à l'exploitation de labourage. Il y a sur la dite habitation environ 400 arpests de terre cultivée, dont 300 en cannes et la balance en saais.

4 ° Un autre morceau de terre d'un arpent et deux tiers,

faisant face au dit bapou, du même côté, situé à environ 6 arpents de la ligne inferieure de l'habitation premièrement décrite, de l'autre côté du dit bayou, ayant cinq arpents et leux tiers plus ou moins de face, sur 40 arpents de profondeur, ensemble la maison qui s'y trouve.

Conditions de la vente:

Le tout sera vendu en bloc, aux conditions

PAR TRICOU 4 CANONGE.

L sera véndu, le Samedi, 10 mai prochain, à midi, à la Bourae Howlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour octée ville et paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1824, les esclaives ci-après décrits appartenant aux mineurs Renaud.

AGGY, alias Rénet, âgée de 19 ans, bonne domestique de maison et excellent marchand de lait.

CAROLINE, âgée de 19 ans, excellent sujet, négresse de confisance, propre à toutidans un ménage.

LOUISE, âgée de 18 ans, domestique de maison, bonne gardienne d'enfant et marchande de lait.

BEN, âgée de 15 ans.

Conditions velt a suivantés, aveau et deux ans des Renguesses serant veneus essentis, conformement a savoir :

Vingt cinq mille piastres, qui est la balance düe sur le bond de Landreaux frères, de trents cinq mille piastres, de se un l'étude de W. Y. Lewis, netaire.

Conditions de la venier la deux ans des Articules des un l'étude de Sur le bond de Landreaux frères, de la dite somme devra être payée à la dite somme devra être fait le 13 mars 1835, l'époque à paroisse de Jefferson, \$160 sur chaque payables comptant aquel de dux quatorzièmes de la dite somme de vingt cinq mille piastres de la balance à un et deux ans de crédit, en billets endos-ment et ainsi de suite jusqu'à l'extinction et dernier paier ment de la dite dette de vingt cinq mille piastres.

Y. B Les actes de vente servett payée a l'aparoisse servant evenue accesse de vente serval des aux des des dus sur le bond de Landreaux frères, de trents cinq mille piastres due sur le teux ans des externs des sur le teux des sur le teux ans des faut et deux ans des crédit, en billets endos-meire paier mille piastres de la dite dette de vingt cinq mille piastres.

Y. B Les actes de vente servett payée a l'extinction et le deux mille cinq cent paier le la dite dette de vingt cinq mille piastres.

Y. B Les actes de vente servett payée des l'aux l'étude de la dite deux dus contents des la dite dette de vingt cinq mille piastres.

Y. B Les actes de vente servett payée de l'aux l'et de la dite

Cultivateurs de la Louisiane, lesquelles dites actions ont été transférées à Landreaux frères; la dite somme de seize somme de neul cent sousante pusatres devra être payde à la dite Association Consolidée par treizièmes; le premier paiement devra être fait le dix juin 1835, le second paiement le 10 juin 1836; et ainsi de suite jusqu'à Fezzinetion et dernier paiement de la dite somme ée neul cent soixunte plastres; 4° Et la balance du prix de la dite venie pa-

VETER BEEFER DAROLOG D'ORLE AS Courdes Prenves-

te par Aggister des Testamens—Vendredi, 30 sai, à midi, Jesposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Penrice, les saclaves

après décrits, savoir ;
1 Dinah, négresse âgée 40 à 50 ans. 2 3 John, mulatre agé de 20 ans. Conditions de la vente: 8 et 12 mois de crédit, en bil-ets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour, WFC DUPLESSIS, reg.

Les actes de vente seront passés en l'étude de M. Wm bristy, aux finis des acquéreurs. PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuwes Vente par le Register des Testamens. Mardi, 3 Juin, à midi, J'exposerai en vente, à la Bourse, pour ompte de la succession de feu Tobias Bickel, les esclaver

Billy, negre, agé d'environ 25 ans, 2 · Isaac, negre, âgé d'ensiron 30 ans, 3 · Leo, mulâire, âgé d'envirent ans, 4 · Tom, mu'âte, âgé d'envirent ans, 5 · John Fox, nègre, âgé d'ans, 30 nijet aux crises, bon platrier, 6° Jackson, nègre, agé d'environ 25 ans,

sourd, 70 Nancy, negresse, agee d'environ 24 ans, et son en fant Lewis, agé d'environ 4 ans, 8 2 Sydia, négresse, agée d'environ 18 ans, 9 2 Mary, négresse, agée v'environ 35 ans, snjette au

crises.

10° Lavinia, orpheline, agée d'environ 9 ans,
11° Fanny, mu'attesse, agée d'environ 26 ans,
12° Richmond, orphelin, agé d'environ 2 ans,
13° Patty, négresse, agée d'environ 17 ans,
13° Patty, négresse, agée d'environ 15 ans, 140 - Jane, mulatresse, agée d'environ 15 ans, suje

14 Jane, moderna aux crises, 15° Sally, négreese, âgée d'environ 45 ans, 16° Louisa, mulatresse, âgée d'environ 15 ans, 17° Washington, âgé d'environ 25 ans, 18° Calcb, nègre, âgé d'environ 26 ans, 19° Charles, âgé d'environ 21 ans, man contract aux nàmes âgé d'environ 40 ans, 21 P Régis, negre, agé d'environ 32 ans, 22 Milo, nègre, agé d'environ 33 ans, 23 Lloyd; nègre, agé d'environ 21 ans,

24° Perry, mulatre, agé d'environ 21 ans, 25° Henry Perry, nègre, agé d'environ 3 ans, 26° Mary, mulatresse, agée d'environ 15 ans, 26° Mary, mulatresse agée d'environ 15° Mary, mulatres, agé d'environ 21 ans, 25° Mary, mulatres, agé d'environ 21 ans, 25° Mary, mulatre, agé d'environ 21 ans, 25° Mary, mulatre, agé d'environ 15° ans, 25° Mary, mulatresse, agée d'environ 15° ans, 25° Mary, mulatresse, 25° M

lance à 6, 12 et 18 de cédit, en bulets endossés a satisfaction portant la pothèque spécialem.

Par avience la Cour.

N. B.—Le de la cour.

N. B.—Le de la cour.

G. Lewis, not, pub. aux frances a une éreurs.

PAROISSE De LEANS.

COUR DES PREUVES fante par le Régister des des la courant de la suis constant de la suis constant de la suis constant de la suis constant de la suis parties de la suis constant de la suis parties de la suis constant d

poserni en vente à la Bourse, pour compte de la sucession de seu Français Jacquet, la prepriété et après décrite, savoir :

Un Terram situé en cette ville, rue Bourgogne, en tre les rues des Ursulines et Hopital, ayant environ Thomas H Sinth deceased, the following described stocks, 25 pieds de face, (mesure française) sur 100 pieds de to wit:

15 Shares of Commercial Bank Stock, on which \$20 per profondeur, sur lequel il y matter maison de 66 pieds de long, dont 33 pieds sont briffuetés entre potenux, et 33 pieds en mur plein et autre prinses dans la cour. Condiffica de la vente : cer print,

l'ar ordre de in cour, Par ordre de la cour,
W. F. C. COPLESSIS, rég.
N. B. L'ace de veute sera passe chez L. H. Feraud, not, pub, aux frais de l'acquéreur. 12 av PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preutes-

les esclaves suivans, savoir : Lucy, négresse de 56 ans, blanchisseuse. Abraham, negre de 59 ans, mari de Lucy, savetier, esropié et moladif. Tom ou Thomas, mulatre de 25 ans, domestique de mai-

n, buvant un peu, ayant une herbie. Conditions de la vente : à 6 mois de crédit, en billets ondosses à satisfaction, avec hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég. N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais des acque

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Prepres-Vente par le Régister des Testamens—Vendred Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 6 juin, à midi, J'exposerai en vente à la Bourse, pour comple de la succesion de feu Jean Pierre Anne Galle, la pr

riété ci-après dérite, savoir : Un lot de terre situé au nouveau funhoorg Marigny, désigné par le No. 2. dans l'îlet No. 85, sur le plan deposi n l'étude de Caritie Pollock, notaire, le 15 join 1933, yant [mesure française] 50 pieda, 8 pouces de face à la ne des Libéraux, entre les rues des Champs Eysées et Français, sur 150 de profondeur. Conditions de la vente : \$96, 25 cents payables le 1, pun 1934, paredle somme de \$96, 25 cents, le 12 juin 1935

n billeta endonnés à antisfaction avec hypothèque snécia e et la balance du prix de la zente, payable comptant.
Par ordre de la cour,
WFC DUPLESSIS, rece N. B. L'acte de vento sera passé pardevant I. It Fé-and, not, pub., aux frais de l'acquéreur. 3 mai

PAROISSE D'ORLEANS. COUR DIS PREA VES-vener production à des Testaments - En vertu d'une coma ission à OUR DIS PREL'VES-Vente par le Régiste moi adressée par l'hon, juge della paroisse d'Iber, ille, J'exposernien vente à la Bourse, lundi, 12 mai, à mipour compte de la succession de feue Marianne July, décèdée épouse de Venance St. Amant, la pro-

printé ci après décrite, say ar : Un Terrain, saué au fauloueg Lacourse, paroisse de la Nonveile Orleans, dans la rue Apollon, entre la rue Polymuie et les dimites de la propriété (d'Eulahe Bacchus f. c. l., mesurant 60 peids de face à la rue Apollo, sur 120 pieds de profondeur ; le dit terrain sera vendu en deux portions égales, de 30 pieds de face chaque, sur toute la profonde**ur, co**nformement à un plan qui sera exidié à la vente. Condittons de la vente : Un tiers, psymble en mars

1835, un tiers en mars 1836, et la balance en noirs 1837. L'acquereur devra fonrnir ses billets endosses a satisfaction et hypothèque spéciale. W. F. C. DUPLESSIS, rég. N. B. Los actes de vente seront passés pardérant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acqué-

DAROISSE D'ORLEANS-Cour des Preutes-Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 13 mai, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Thomas P. Willard, les propriétés de la succession de leu 1 nomas r. William, les proprièces ci-après décrités, savoir : 1 2 . Un terrain, désigné par le numéro six de l'ilet nu

méro quatorze, conformémentà un plan dressé par Joseph Pillé, voyer de la ville, et annexé à un acte en l'étude de Félix de Armas, notaire, en date du 17 février 1827, ayant (meaure française) 60 pieds de Sace à la rue Jackson, sur 120 piede de profondeur. 2°. Un terrain désigné par le numéro quatre de l'ilet numéro un, situé au faubourg des Religieuses, paroisse d Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité sur 109 pieds de profondeur sur la l'gne qui le sépare du lot numéro l et 108 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéto 5 (le tout mesure anglaise).

3°. Un terrain situé dans les mêmes ileis, faubourg et paroisse, désigné par le numéro 5, mesurant 30 pieds de face à la rue Félicité sur 108 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro 4, et 107 piede 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot numéro 8,

4°. Un autre tersain désigné par le numéro 69 de l'ilet numéro 7, situé aux mêmes faubourg et paroisse mesurant 10 pieds de face à Hercule Quay sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les trois terrains ei-dessus décrits situés au faubourg des Religieuses serent vendes ensemble, conformément à un plan dressé par l'arpenteur général de est état et déposé an l'étude de W.- X. Lewis, astaire.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens— Luadi, 12 mai prochain, à mi-di, j'exposerai an vente à la Bourse, pour compte de cent pissires, devra être payée par quartorzièmes à la dite di, j'exponerai en vente à la Bourse, pour compte de Association Consolidée; le premier paiement devra être la succession de ses John Finnerty, la propriété ci-fait le 13 avril 1935, le second le 13 avril 1936 et ainsi de sprès décrite, savoir :

Moneman, 90 piede 1-2 pouce du côté de la rue Phi-lippe, ou il est bornée par la propriété de Turner et Davis, et 23 piede de large dans la profondeur, en-semble lés améliocations qui vy trouvent,

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets égéosés à satisfaction, portant hypothèque périele. Par ordre de la cour. égiale. Par ordre de la cour. 10 év W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROPSE DORLBARS—dent des Preutre-Veute par de Régister des Testauras—Vendarun 16 mai procham, à midi, j'exposerai en vente à la Bours pour compte de la succession de feu Brysn Colin, l'esci e ci-apies décrit. savoir : Aimée, négresse agée d'environ 35 aus, cuisinièr

pen blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en billets en dossés à satisfaction portent hypothèque spéciale-Par ordre de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N.B. L'acte de vente sera pa-sé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquérour. DAROISSE D'ORLEANS-Cour de Preuves ente par la Régister des Testamens-Vendredi, 16

mai, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pant compte de la succession de feu Alphonse Carinu, Jes esclaves cipurès décrits, savoir:

19 Guerge, nègre âgé d'environ 24 ans, cigarrier, boa nijet, s'étant absenté une fois.

20 Arrikey, négresse agée d'environ 60 ans, uns, un bloobies.

pen blanchisseuse.

Conditions de la vente : Un an de crédit, en billets ca dossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, WFC DUPLESSIS, rég.
NB. Les actes de vente seront passés devant Louis Cuire, not pub. aux frais des acquéreurs. PAROISE D'ORLEANS Cour des Preuves Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 5 juin, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compre de la succes-

in de feu Cathérine Féliciane Buquet, les ceclaves cision de leu Camerine e diciane Buquet, les esclaves ci-après déceits, savoir : Lo. Milly, négresse avée d'environ 31 ans, h'archisseu-2 - Patience alias Funny, négresa àvée d'environ 26 ans et ses deux enfans Rosaine mulatresce avée d'environ 3 6 et 7 ans et Louisa négritte àvée d'environ 3 ans. Conditione de la vente : I et 2 ans de crédit, en billets

dossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cou,

W F C DUPLESSIS, reg. N. B. Les actes de vente s ront passés pardevant Caire, notuire public, sux frais des acquéreurs. DAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves. ente par le Régister des Testamens,-Vendredi, Juin. à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, à la folle enchère de Messes. Bloudeau & Dagot, conformément à l'article 2599 du code civil, et pour compte de la successi-

in de Pierre Marie Boixel, la propriété ci-après décrite, Un TERRAIN, situé au faubourg Marigny, designe ar le No. 1, mesurant (mesure anglaise) 37 pieda 3 12 ouces de face à la rue d'Amour, entre les rues Esplanado et Myst/rieuse, sur 127 pieds 11 pouces de prefond equal il y a une maison en mauvais état, cuisine &c Conditions de la vente s Un quart comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en biliets endossés à suisfact: on, portant hypothèque.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, Régister. N. B.—L'acte de vente sera passé pardevent L. H. Felraud, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 3 mai 1º Patience, négresse âgée d'euviron 23 ans, et so enfant nôminé Harry, âgé de 2 ans. 2º Jenny, molatresse agée de 14 ans.

3 ? Tom, mulatre agé d'environ léans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit en billets endo sés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, Not. Pob., aux fras de l'acquéreur. 30 avri

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuses—Avis est narin présent Avis est par le présent donné nux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cel peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à de la présente publication, les raisons pour lesquilles compte présenté par le cuyateur de la dite succession, par Vente par le Régister des Testaments-Mordi, 13 serait point approavé et homologié, et le idit curateur mai 1834, à midi, j'exposerai en rente, à la Bourse, pour décharge de ses fonctions en payant la balance aux les les payant la balance aux les payant la balance aux les payant les payant la balance aux les payant la bal compte de la succession de seu Alexandre L. Descourts, tiers du défunt. Far ordre de la cour.

9 mail W. F. C. DUPLESSIS, reg. COUR DES PREUVES Succession de Anne Roche, Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toures nutres peronnes que cela pent concerner, d'avoir à déduire. sous dix jours à dater de la près nte publication, les misons cour lesquelles le compte presenté par l'exéenteur test mentaire de la défunte, ne seruit point approuvé et homologué.

Par ordre de la conr. — mi WFC DUTLESSIS, rég de Jean Fugge. DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves Avis est par le présent don é aux créar ciers de la sdite succe-sion et à toutes autres personnes que cela eut concerner d'avoir à désinere sons dix jours, à dater de la présente publication, les aisons pour lesquelles le count-te présenté par le cursieur de la dite succession, ne serat point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains

répartis conformément au dit compte. Par ordre de la cour,
WFC DUPLESIS, rég. ATTENTION TIRAILLEURS!

La Compagnie prendra les armes Di-manche prochain 11 du courant, pour une re-vue d'ordonnance, le rendez-vous est chez le ca-pacine à 5 1-2 heures piècres du matio. Quelque soit la quantité de monde a compagnie par-tira à 6 heures.

Par ordre du caritaine F LALOUETTE, Sergi-maj CAZADORES DE ORLEANS.

Li compañís tomará fast armas, est domingo provimo, 11 del corriente, alos 5, en pueto de la mañana, con uniformer casena azul pantalen blanco y morrien con ponpulo. Del orden del Capitan.
J. M. BUSTAMART.

Grenadicrs-Attention!!! D'après les ordres du capitame, la compagnes les ordres du capitame, la compagne prendra les armes dituanche procham, 11 du courant à 54 heures précises
du matin, et se réunira au lieu ordinaire du
rendez-vons de la compagnie, en uniforme
et bonne tenue, pantalon blanc et veste
bleue. Par ordre du capitaine.

B. DUPERAIN.

Sergent-Major III

N. B Les membres qui n'euront pas de la câ dos viendrout en prendre chez le capita ne. 8 mai. JEUNE GARDE-A-CHEVAL Vous êtes prévenus que la compa-gnie montera à cheval dimanche, 12 du courant, à 5 heures précises du

matin et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous, au donicile du capitaine. Equipement complet, veste bleue, pantaion blancs, bandes amaranthes.
Par ordre du enpitaine.
M. MEILLEUR, maréchal des logie chef GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!!!

La compagnie prendra les aimes Dimanche prochain, Il courant; conformément aux ordres généraux. L'appel se fera à 5 heures précises du matin, équipement complet, veste bleue et pantalon blanc

Par ordre du capitaine,
G. CRUZAT,
ser cent major
P. S. Les membres sont requis d'être poncluels su requi dez-vous, attendu qu'il sera, après la revue, question de choses importantes pour le bien du corps. 6 mai



6 mili CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS! WOUS monteres à cheval, Diman-

che prochain, 11 du courant, en uni-forme d'été, ét vous viendrez former l'Escadron à cinq heures du matis, en ilou ordinaire du rassemble-Par ordre du commandant H C CAMMACK, adja

LANCIERS D'ORLEANS, LA compagnie monters à diovel Dimenche prochain, il du semment, à 5 heurse précises du matte, et se gia-

nice for its place St. Anteing d'Officials, derrière la Officials, deprière la Officials depripement complet, traine de mt complet, tente diese. MONDELLY

merichal des lagin che galeris du Conseil de villo.